

N°39-2025

Arrêté Municipal portant réglementation de l'accès à la zone de chantier dans le cadre des travaux de remplacement de la télécabine de Poutran et ses aménagements annexes

Le Maire de la Commune d'Oz en Oisans,

Vu la demande présentée par Monsieur Thierry HUGUES pour SATA Group, dans le cadre de l'exécution des travaux de remplacement de la télécabine de Poutran et ses aménagements associés,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2212-2,
Considérant qu'il convient de réglementer l'accès au public et de sécuriser les alentours du chantier pour la sécurité des usagers ainsi que pour le bon déroulement des travaux,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, la sécurité et la salubrité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n°29-2025 portant sur le même objet.
Dans le cadre des travaux de remplacement de la télécabine de Poutran et de ses aménagements associés, la zone de chantier est définie et réglementée comme suit :



Cette réglementation sera applicable jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place afin de prévenir les usagers.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le lieu du chantier.

ARTICLE 4 : Le Maire et le maître d'ouvrage sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le 27 mai 2025

Le Maire,
Philippe SAGE

